

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2019

Convocation du 25 novembre 2019

Conseillers		Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire
Élus :	11	
En exercice	10	
Présents	07	
Membres Présents :	Mme Pia PAIVA, Adjointe au Maire, M. René SCHEER, Adjoint au Maire	
	Mme Marcelle WENDLING Conseillère municipale MM. Sten GUILLAUME, Clément HECKMANN, Philippe SCHAHL, Conseillers municipaux	
Membre Absent :	Mme Stéphanie BOETSCH, Conseillère municipale - Excusée MM. Thierry KUHN Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux - Excusés	

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 octobre 2019,

1. Forêt : Programme des travaux 2020
 2. Mise à disposition de terres,
 3. Acquisition de terrain,
 4. Vente de terrain,
 5. Rémunération de l'agent recenseur,
 6. Traitement des archives communales,
 7. Orientations budgétaires,
- Divers et Informations,

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 octobre 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2019 a été adressé aux Membres du Conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

43-19. Forêt : programme des travaux 2020 :

Monsieur le Maire accueille Monsieur Riedinger Philippe, garde forestier de la forêt communale venu pour exposer les travaux pour l'année 2020.

Vu la proposition de régénération de la forêt communale,

Vu le programme des travaux proposé pour l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des Membres présents :

- **Accepte la proposition de plantation pour la régénération de la forêt par la mise en place de chênes sur un demi hectare de la forêt communale selon le devis ci-dessous :**

Nature des Travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Plantation Régénération	2 430,00 €	2 673,00 €
Travaux en A.T.D.O. (Assistant Technique à Donneur d'Ordre) : Clôture	6 040,00 €	
Travaux en AT.D.O. (Assistant Technique à Donneur d'Ordre) : Honoraires	653,90 €	784,68 €

- **Accepte le devis d'exploitation de la forêt pour un montant de 5 273,65 € Hors Taxes, soit 5 876,57 € Toutes Taxes Comprises,**
- **Approuve le programme des travaux d'exploitation avec l'état de prévision des coupes qui propose un bilan net prévisionnel Hors Taxes de 10 300.00 €uros,**
- **Décide d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2020.**

44-19 : Mise à disposition de terres :

Vu la mise à disposition des terres à des particuliers,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2019,

Vu la variation de cet indice par rapport à l'année 2018 à hauteur de 1,66%,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir débattu :

- **D'appliquer l'indexation sur le prix de fermage, indice de référence 100, indice de l'année en cours : 104.76,**
- **Fixe les prix de la mise à disposition pour l'année 2019 comme suit :**

Nom Prénom	Adresse	Location	Loyer Annuel
FINCK Jean	1 impasse des chèvres 67520 ODRATZHEIM	Impasse des chèvres	5,98 Euros
TRAPPLER Hervé	46 rue du Gal de Gaulle 67520 KIRCHHEIM	Gosberg 03-275 pour 4.91 ares	6,00 Euros
ZERRINGER Raymond	4 rue du coin 67520 ODRATZHEIM	Tagglockmatt AC70 pour 15 ares	9,98 Euros
ORTH Rodolphe	134 rue principale 67310 SCHARRACHBERGHEIM	Am Berg AH48 pour 6.86 ares	18,95 Euros
GAEC SCHOTT	39 rue principale 67310 TRAENHEIM	AD 36, 38 et 40 pour 4.71 ares	18,945Euros
KUHN Thierry	5 Rue des prés 67520 ODRATZHEIM	Zwischen Wasser AH8 pour 14.60 ares	19,95 Euros
SIEFERT Jean- Marc	67 rue de Wangen 67520 KIRCHHEIM	Gosberg 03-278 pour 29.61 ares	39,90 Euros
GRISNAUX Jean- Claude	18 rue de la Wacht 67520 ODRATZHEIM	Hinter der Hay AL 16	33,50 Euros
METZGER Claudia	16 rue Berlioz Bât. C 67310 WASSELONNE	Hinter der Hay AL 16	100,50 Euros

- **Fixe à 5,15 Euros le prix de l'are de terrain faisant office de jardin selon le tableau suivant et tenant compte de l'indice 100 du prix du fermage pour l'année 2019,**

Nom Prénom	Adresse	Location	Loyer Annuel
SCHUHMACHER Yvette	1 rue du Wehland 67520 ODRATZHEIM	Auf der Spitz AC-27 pour 4.50 ares	22,95 Euros
HELLER Bernard	15 rue des pierres 67520 ODRATZHEIM	Schluepfel 04-45 pour 10.06 ares	51,80 Euros
SCANNELLA Vincent	10 rue de la liberté 67310 WESTHOFFEN	AL-31 avec Abri pour 5.56 ares	29,50 Euros

- **Charge Monsieur le Maire d'émettre les titres y correspondant.**

45-19. Acquisition de terrain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du règlement d'une succession, la proposition d'acquisition d'une parcelle située dans la future zone d'activités intercommunale a été adressée à la commune. Monsieur Le Maire indique que la Commune est par ailleurs déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce secteur.

Entendu les explications du Maire,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des Membres présents, décide :

- **D'acquérir la parcelle située au lieu-dit Schluepfel cadastrée en section 03 n°264 d'une superficie de 490 m² à raison de 150,00 Euros de l'are.**
- **Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous documents à intervenir dans cette affaire.**

46-19. Vente d'un terrain communal :

Monsieur Le Maire revient sur le point débattu en séance du 5 septembre 2019 relatif à la vente partielle d'une partie de la parcelle AC-70 à Madame et Monsieur Raymond ZERRINGER ainsi qu'à Madame Laure JOLY et plus particulièrement par rapport aux retours des potentiels acquéreurs.

Monsieur Le Maire indique qu'en réponse au courrier du 11 octobre 2019 adressé aux intéressés, ces derniers ont marqué leur accord en vue de l'acquisition de la partie du terrain situé à l'arrière et dans le prolongement de leurs propriétés respectives comme proposé par l'assemblée délibérante.

Vu la délibération n°36-19 du 5 septembre 2019 proposant la vente partielle de la parcelle AC-70 aux propriétaires intéressés,

Entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu,

- **Émet un avis favorable pour la vente de ses terrains à raison de 200,00 €uros de l'are,**
- **Dit que les frais d'arpentage pour la partie les concernant et permettant la division parcellaire seront directement facturés aux acquéreurs,**
- **Charge le Maire d'établir l'acte administratif y afférant et d'accomplir toutes démarches permettant l'aboutissement de la décision ainsi prise.**

47-19. Rémunération de l'agent recenseur :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que par délibération 28-19 du 25 juin 2019, Monsieur Youen GUILLAUME A 2T2 NOMM2 Agent Recenseur dans le cadre de l'opération de recensement prévue sur le territoire de la Commune d'Odratzheim devant se dérouler du 16 janvier au 15 février 2020.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient à présent de délibérer quant aux modalités de rémunération de l'intéressé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2002-276 du 27 Février 2002 dite de « Démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des Agents Recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents moins une abstention (Monsieur Sten GUILLAUME° et après en avoir débattu,

- **Décide de fixer la rémunération de l'Agent Recenseur comme suit :**
 - **1,72 €uros par formulaire « bulletin individuel » rempli,**
 - **1,13 €uros par formulaire « feuille de logement » rempli,**
- **Dit que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune,**
- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif de l'exercice 2020.**

48-19. Traitement des Archives communales :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation qui lui est faite, sous le contrôle du Conseil municipal, de tenir un inventaire à jour des archives de la commune. Cet exercice est rendu indispensable à l'approche du renouvellement de municipalité prévu en mars 2020.

Vu les élections municipales prévues au mois de mars 2020 et l'obligation réglementaire faite au Maire sortant de d'opérer un récolement des archives communales,

Considérant la spécificité de la tâche d'Archiviste nécessitant de faire appel à un professionnel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Décide de faire appel à l'Archiviste itinérant du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin afin de procéder à la maintenance des travaux d'archivage pour la période 2014-2020,**
- **Charge Monsieur Le Maire d'en faire la demande au Centre de Gestion FPT du Bas-Rhin,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'Archiviste itinérant du Centre de Gestion FPT du Bas-Rhin.**

49-19. Orientations budgétaires :

Monsieur le Maire rappelle les travaux réalisés en cours d'année 2019 ainsi que ceux restant à effectuer sur les exercices 2020 et suivants en tenant compte des possibilités financières de la commune et des possibilités offertes quant à l'octroi de subventions.

Un débat relatif aux prévisions pour l'année 2020 est ouvert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :

- **Propose l'étude de faisabilité des opérations suivantes :**
 - Centre culturel : réflexion de fond pour l'avenir du bâtiment : précision de ce qu'on veut et étude de faisabilité,
 - Réfection de la rue de la Chapelle en liaison avec la Communauté de Communes et selon le programme des travaux de cette dernière,
 - Réfection partielle de la Route de Dahlenheim,
 - Passerelle au-dessus de la Mossig depuis la rue de la Mossig,
 - Réfection du Pont de la rue du Moulin,

Divers et informations :

- Le **Permis d'aménager** suivant a été accepté :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
18-11-2019	PA-067-354-19-R0002	M. Eric SIEFERT 67 rue de Wangen à Kirchheim	Division de parcelle pour créer 3 terrains à bâtir

- Le **Permis de construire** suivant a été déposé :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
14-11-2019	PC-067-354-19-R0006	M. STANISLAS Thomas et Mme SONNTAG Hélène Rue des vergers	Construction d'une maison individuelle

- Les **Permis de construire** suivants ont été acceptés :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
22-10-2019	PC-067-354-19-R0001	M. SIGWARD Marcel	Démolition d'une grange et construction d'un garage atelier
14-11-2019	PC-067-354-19-R0002	Mme JOLY Laure 12 rue du coin	Construction d'une maison individuelle
14-11-2019	PC-067-354-19-R0003	Mme JOLY Laure 12 rue du coin	Construction d'une maison individuelle
14-11-2019	PC-067-354-19-R0004	Mme JOLY Laure 12 rue du coin	Construction d'une maison individuelle
14-11-2019	PC-067-354-19-R0005	Mme JOLY Laure 12 rue du coin	Construction d'une maison individuelle


- La **Déclaration préalable de travaux** suivante a été déposée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
22-10-2019	DP-067-354-19-R0019	M. PAIVA Fernando 16 rue des pierres	Remplacement de fenêtres

- Les **Déclarations préalable à travaux** suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
4-11-2019	DP-067-354-19-R0018	Mme. RINGWALD Anne-Marie 6 rue principale	Mise en peinture façade et remplacement porte de garage
14-11-2019	DP-067-354-19-R0020	M. GRISNAUX Jean-Claude 18 rue de la Wacht	Peinture façade et bois
21-11-2019	DP-067-354-19-R0021	M. OSTER Patrick 9 rue du château	Renouvellement tuiles toiture

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son **droit de préemption** dans le cadre de la vente de la parcelle de Monsieur Benoît SINS sise rue du tramway et cadastrée en section AE n°77.
- Monsieur le Maire fait un nouveau point sur les **problèmes récurrents de stationnement dans la rue du Château**. Il informe également le conseil municipal que l'Arrêté municipal permanent n°15 2019 du 1^{er} octobre 2019 portant réglementation de la circulation sur la Route Départementale 620 (rue du Château) a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de Messieurs LEGER et VIGIER. Il indique enfin que compte tenu de la situation dans cette portion de la Route Départementale et de manière à mettre un terme à l'escalade d'injonctions verbales et autres courriers reçus en Mairie, les riverains de la rue du Château seront conviés à une réunion en Mairie en présence de la Gendarmerie pour débattre du problème du stationnement.
- La **Fête des Aînés** aura lieu le dimanche 8 décembre 2019,
- La **Fête de Noël sous le sapin** aura lieu le dimanche 15 décembre 2019. Le Conseil Municipal ainsi que les bénévoles intéressés se réuniront le matin à partir de 10 heures pour la mise en place de la manifestation,
- La prochaine séance du **Conseil Municipal** est fixée au jeudi 16 janvier 2020 à 19 heures et sera suivie de la cérémonie des vœux à partir de 19 heures 30'

François JEHL 	René SCHEER	Pia PAIVA	Stéphanie BOETSCH
Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN	Thierry KUHN
Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER		